



**[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LA VIDEO 1 DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DU "OUI"](#)**

Un constat doit être relevé : tous les intellectuels malgaches qui naviguent dans les eaux salement troublés de la politique politicienne sont des imbéciles égoïstes qui trompent leur monde et se trompent eux-mêmes.

En matière de Constitution, tous n'ont pas la moindre once d'honnêteté intellectuelle pour rappeler l'Histoire. Je ne suis pas aussi diplômé que le messire Raymond Ranjeva mais je peux vous révéler des vérités historiques.



**[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LA VIDEO 2 DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DU "OUI"](#)**

Ainsi, de la fameuse première constitution de la première république de Madagascar. Il s'agissait d'un copié-collé de celle de la Vè république de Charles de Gaulle. Cette dernière a été soumise à referendum, en France, le 28 septembre 1958. A Madagascar, à l'époque, a-t-on sensibilisé le peuple malgache ? Ce qu'en dit l'Histoire : Le 16 octobre 1958, une Assemblée

constituante et législative, présidée par Norbert Zafimahova (le père de Serge du Cnosc) a vu le jour afin d'élaborer la nouvelle Constitution. Le 29 avril 1959, la Constitution de la République malgache est adoptée et le 26 juin 1960, Madagascar proclame son indépendance.

Où est le peuple dans tout ça, au courant de rien, alors que la première phrase du préambule est : « Le peuple malagasy souverain » ? Souverain de quoi ? De l'indigénat ? Par ailleurs, il existe une différence énorme entre adoptée et votée.



[\*\*CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LA VIDEO 3 DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DU "OUI"\*\*](#)

Jusqu'en avril 2007, cette Constitution a été toilettée cinq fois par tous les présidents successifs pour étancher leur soif de pouvoir et raffermir celui-ci.

**Le référendum du 21 décembre 1975** donna naissance une seconde république intitulée démocratique mais, dans la pratique, ce fut le marxisme teinté du douché de Kim il Sung et d'un petit livre rouge copié chez Kadhafi. Le peuple a-t-il été sensibilisé ? Non. Didier Ratsiraka, issu du Directoire militaire, après l'assassinat du colonel Ratsimandrava est arrivé au pouvoir sans même avoir été élu. Avec une Charte de la révolution socialiste.

**Le referendum du 19 août 1992** permis d'asseoir Zafy Albert comme Président de la Haute autorité de l'Etat. Qui s'en souvient ?

**Le referendum du 17 septembre 1995** permis au président Zafy de nommer directement le Premier ministre. Mais cela ne l'empêchera pas d'être... empêché.

**Le referendum du 15 mars 1998 a permis à l'Amiral Ratsiraka, de retour aux affaires, d'enlever la motion d'empêchement présidentiel, à la barbe et au nez du peuple « souverain ».**

**Le referendum du 4 avril 2007 a permis à Marc Ravalomanana, réélu en décembre 2006, de mener le pays à sa guise grâce à une petite phrase ignorée du peuple. Quinze jours avaient été donnés au peuple « souverain » mais sans texte en malgache. Pourquoi cet énième referendum constitutionnel d'avril 2007 à votre avis ?**



**[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LA VIDEO 4 DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DU "OUI"](#)**

Question : durant tous ces referendums, ces présidents et leurs séides ont-ils demandé l'aval de la Communauté internationale ? Non ! Ils ont tous pris une décision unilatérale sans consulter quiconque au préalable. A présent, c'est le principe de la souveraineté de la nation malgache qui prime. Et c'est une chance pour les Malgaches de décider enfin, et réellement, de leur avenir. Alors, pourquoi ces trois mouvances en errance sinon en perdition, crient-ils au loup, actuellement ?





**[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR LA VIDEO 6 DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DU "OUI"](#)**

Pour pallier à cette carence intentionnelle, l'actuel pouvoir de transition, présidé par Andry Rajoelina, a axé ses efforts pour faire connaître au maximum ce projet de constitution menant vers la IV<sup>e</sup> république. Ainsi, déjà, la campagne durera 45 jours. Des comités de soutien du « Oui » et du « Non » ont été autorisés par la Ceni (Commission électorale nationale indépendante). Ces comités ont droit à un temps de parole égal dans les medias audiovisuels publics qui, chaque jour, lisent cinq articles en malgache. Enfin, des milliers d'exemplaires d'un tirage spécial où l'on peut lire le texte -en malgache et en français, s'il vous plaît-, sont distribués à titre gratuit depuis le 2 octobre, à travers tout Madagascar. Et des campagnes de sensibilisation auront lieu dans les régions. Du jamais vu à Madagascar.

# PROJET DE CONSTITUTION DE LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE À SOUMETTRE AU RÉFÉRENDUM DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

## PRÉAMBULE

Le Peuple Malgache reconnaît, affirme sa croyance en Dieu et son attachement à son patrimoine Ananjanjanary. Il s'engage à promouvoir et à développer son héritage de société vivant et fertile et sa responsabilité de l'avenir, de la richesse et de l'épanouissement de ses valeurs culturelles et spirituelles à travers le « *Tanaty Malagasy* ».

Conscient de la nécessité pour le peuple malgache de retrouver son originalité, son authenticité et sa singularité, et de s'inscrire dans le mouvement du millénaire tout en conservant ses valeurs et principes fondamentaux traditionnels basés sur le « *Tanaty Malagasy* qui comprend « *ny filanjanana, ny filanjanana, ny filanjanana, ny filanjanana* », et privilégiant un cadre de vie permettant un « *union ensemble* », sans distinction de région, d'origine, d'ethnie, de religion, d'opinion politique, ni de sexe.

Conscient qu'il est indispensable de mettre en œuvre un processus de réconciliation nationale.

Conscient que le Filanjanana, organisé en « *Fanantany* », constitue un cadre de vie, d'émancipation, d'entraide et de concertation participative des citoyens.

Persuadé de l'importance fondamentale des richesses de la faune, de la flore et des ressources minérales à l'échelle mondiale dont la nature a doté Madagascar, et qu'il importe de préserver pour les générations futures.

Conscient que le non-respect de la Constitution se traduit par un état de défiance et de méfiance des citoyens au respect de ses intérêts et de la prospérité sont les bases des crises politiques.

Conscient de la situation géopolitique de Madagascar et de sa participation volontaire dans le concert des nations, et faisant preuve, notamment :

- La Charte internationale des droits de l'homme ;
- Les Conventions relatives aux droits de l'enfant, aux droits de la femme, à la protection de l'environnement, aux droits sociaux, économiques, politiques, civils et culturels.

Conscient que l'épanouissement de la personnalité et de l'identité de tout Malgache est le facteur essentiel de développement durable et intégré dont les conditions sont, notamment :

- la préservation de la paix, le respect de la solidarité et le devoir de préservation de l'unité nationale dans la mise en œuvre d'une politique de développement équitable et harmonieuse ;
- le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux ;
- l'instauration d'un état de droit en vertu duquel les gouvernements et les gouvernés sont soumis aux mêmes normes juridiques, sous le contrôle d'une justice indépendante ;
- l'élimination de toutes les formes d'oppression, de corruption, d'intégrité et de discrimination ;
- le soutien national et régional des ressources naturelles pour les besoins de développement de l'être humain ;
- la justice gouvernementale dans la conduite des affaires publiques, grâce à la transparence dans le gestion et la responsabilisation des dirigeants de la puissance publique ;
- la coopération et l'adhésion des pouvoirs locaux à l'échelle

## les principes démocratiques

- la mise en œuvre de la décentralisation effective par l'octroi de la plus large autonomie aux collectivités décentralisées tant au niveau des compétences que des moyens financiers ;
- la préservation de la sécurité humaine.

## TITRE PREMIER DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

### Article 1

Le Peuple Malgache constitue une nation organisée en État souverain, unitaire, républicain et uni.

Cet État porte le nom de « République de Madagascar ».

La démocratie et le principe de l'état de droit constituent le fondement de la République. Le gouvernement s'exerce dans les limites de son territoire.

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité territoriale de la République.

La territoire national est indivisible.

Les modalités et les conditions relatives à la vente de terres et au droit d'usage au profit des Malgaches sont déterminées par la loi.

### Article 2

L'État affirme sa neutralité à l'égard des différences religieuses.

La laïcité de la République repose sur le principe de la séparation des affaires de l'État et des institutions religieuses et de leurs représentants.

L'État et les institutions religieuses s'interdisent toute ingérence dans leurs compétences respectives.

Aucun Chef d'institution de membre de Gouvernement ne peut faire partie des instances dirigeantes d'une institution religieuse, sous peine d'être sanctionné par la Haute Cour Constitutionnelle ou d'être privé d'office de son mandat ou de sa fonction.

### Article 3

La République de Madagascar est un État républicain sur un système de Collectivités Territoriales Décentralisées composées de Communes, de Régions et des Provinces dont les compétences et les principes d'organisation administrative et financière sont garantis par la Constitution et définis par la Loi.

### Article 4

La République de Madagascar a pour devise : « *Fiavianana - Tananjanana - Fananjanana* ».

Son caractère national est le processus d'union, de paix, de coopération humaine, d'entraide, d'équité, d'épanouissement, la première priorité de l'union nationale de l'État de la femme, les deux autres priorités, la sécurité humaine et l'épanouissement.

La langue officielle est le malgache.